



Ma BCJ

Ma banque

Convocation

Assemblée générale ordinaire 2025 de la Banque Cantonale du Jura SA

Mardi 29 avril 2025 à 18h30, accueil dès 17h45
Forum de l'Arc SA | Rue Industrielle 98 | 2740 Moutier



Convocation

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCJ, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale et à l'apéritif dînatoire qui suivra :

Mardi 29 avril 2025 à 18h30, accueil dès 17h45
Forum de l'Arc SA | Rue Industrielle 98 | 2740 Moutier

Vous trouverez ci-contre l'ordre du jour et au verso toutes les informations utiles pour votre participation à notre Assemblée générale.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à l'occasion de cet événement important de la vie de notre banque et nous vous prions d'agréer l'expression de notre parfaite considération.

Porrentruy, avril 2025

Banque Cantonale du Jura SA



Christina Pamberg

Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley

Directeur général

Pour commander votre carte de vote rapidement



Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée générale

2. Nomination des scrutateurs

3. Allocution présidentielle

4. Présentation du rapport de gestion 2024

5. Présentation du rapport de l'Organe de révision

6. Approbation du rapport annuel et des comptes pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2024.

7. Affectation du bénéfice résultant du bilan et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan :

- attribution à la réserve légale issue du bénéfice CHF 6'500'000.00
- dividende de CHF 2.25 par action CHF 6'750'000.00
- report à nouveau CHF 380'969.11

8. Décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2024.

9. Modification statutaire

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts comme suit :

Texte actuellement en vigueur :

III. Organes de la Banque

Article 9 | Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année avant le 1^{er} mai.

Nouveau texte proposé
(modification soulignée) :

III. Organes de la Banque

Article 9 | Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

En fixant un délai de 6 mois, la Banque se conforme aux exigences de l'article 699 alinéa 2 du Code des Obligations suisse. La Banque disposera ainsi d'une flexibilité accrue pour préparer l'Assemblée générale tout en respectant les exigences légales.

10. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer la fiduciaire FIDAG Jura SA, à Delémont, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Jura.

11. Renouvellement du mandat de l'Organe de révision selon le Code des Obligations

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de KPMG SA, à Lancy, en qualité d'Organe de révision selon le Code des Obligations.

12. Divers

Renseignements pratiques

Commander votre carte de vote

Pour participer à notre AG vous devez commander votre carte de vote :

via notre site internet www.bcj.ch/cartedevoteAG ou auprès de nos agences et succursales **jusqu'au vendredi 25 avril 2025 à midi.**

A noter qu'aucune carte de vote ne sera délivrée le jour de l'Assemblée générale.

Les cartes seront envoyées au domicile de l'actionnaire.

Seuls les actionnaires inscrits avec droits de vote au registre des actions en date du 30 mars 2025 peuvent participer à l'Assemblée générale et exercer leur droit de vote.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale :

- par le représentant indépendant: Fiduciaire FIDAG Jura SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont ou
- par une tierce personne

Les droits de vote confiés au représentant indépendant seront exercés conformément à l'art. 689b al. 3 du Code des Obligations.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2024 comprend le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale par l'organe de révision, les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan ainsi que les autres propositions du Conseil d'administration. Dès le 13 mars 2025, le rapport de gestion 2024 est consultable et téléchargeable dans sa version digitale sur notre site internet www.bcj.ch/rapportgestion.

Il est également disponible dans sa version papier aux guichets de nos succursales et agences, sur commande via notre site internet www.bcj.ch/rg ou par téléphone au 032 465 13 01 dès le 24 mars 2025.